

DATE DE PUBLICATION : 26 juillet 2013

Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place,

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 1^{er} mai 2012 ;

DÉCIDE,

Délégation permanente est donnée à M. Claude PIOT, directeur des Entreprises, et en cas d'absence et d'empêchement à M. Jean STRANJAKOVITCH, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception de la nomination des chefs de service, toute convention, y compris les contrats FIBEN, contrats cadres et contrats pour prestations à la demande, ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction des Entreprises, dans la limite de 90 000 € (HT), s'agissant d'engagements financiers de la Banque.

MM. Claude PIOT et Jean STRANJAKOVITCH peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des Entreprises.

Fait à Paris, le 15 juillet 2013

Gilles VAYSSET